



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE  
COMMUNE DE GIVRY**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT N° P 2017-07**

**OUVERTURE AU PUBLIC D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC  
CENTRE PARAMEDICAL « CENTRE EPIONE »**

- Vu** le Code des Collectivité Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;
- Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles, L 111-8-3, R 111-19 à R 111-19-26 et R 123-1 à R 123-21 ;
- Vu** le décret n°95-260 du 08 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret n°73-1007 du 31 octobre 1973 relatif à la protection contre les risques incendie et de panique dans les établissements recevant du public (E.R.P.) qui a été codifié sous les articles n° R 123.1 à R 123.55 et R 152.4 et R 152.5 du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H .) ;
- Vu** le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public (E.R.P.), des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation ;
- Vu** le décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Vu** l'Autorisation de Travaux (AT) n° 071.221.17.E.0003 accordée le 04 mai 2017 à Mme CHARLES GODART Aurélie pour l'aménagement d'un centre paramédical dans un local existant au sise n°16 rue de la Planchette – 71640 GIVRY ;
- Vu** l'Autorisation de Travaux (AT) n° 071.221.17.E.0005 accordée le 10 juillet 2017 à Mme CHARLES GODART Aurélie pour l'aménagement d'un centre paramédical dans une maison d'habitation au sise n°16 rue de la Planchette – 71640 GIVRY ;
- Vu** l'avis favorable d'ouverture au public d'un centre Paramédical « CENTRE EPIONE » de la commission de sécurité en date du 07 juillet 2017, de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône en date du 16 février 2017, établissement ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie de type W ;

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY**

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1 :**

Le centre Paramédical, « CENTRE EPIONE » sise n°16 rue de la Planchette - 71640 GIVRY de type W, 5<sup>ème</sup> catégorie, d'un effectif de 10 personnes, est autorisé à ouvrir au public à compter du 17 juillet 2017.

**ARTICLE 2 :**

L'exploitante est tenue de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et d'accessibilité (Décret n°95-260 du 8 mars 1995).

## ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT N° P 2017-07

### ARTICLE 3 :

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

#### Du lundi au samedi :

De 8H30 à 20H30


#### Fermeture le dimanche

### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitante. Une ampliation sera transmise à :  
Monsieur le Préfet de Saône et Loire,  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Givry.

Remis à l'exploitante le : 22.08.2017

Signature



Fait à Givry, le 12 juillet 2017



Le Maire,  
Juliette Méténier-Dupont

